



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 31 JANVIER 2022 à 8h30	Date de convocation : 25 JANVIER 2022
--	---------------------------------------

Délibération	Membres en exercice :	20
	Votants :	14
N°B2022_01	Suffrages exprimés :	14
	Pour :	14
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, LAPALU Christian, PY Michel

<p>EXCUSES : JANSANA Jean-Marc (jusqu'à la délibération B2022_04), LAPALU Christian (jusqu'à la délibération B2022_04)</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_01), BELART Xavier (délibération B2022_01), HERAS Guillaume (délibération B2022_01), PY Michel (délibération B2022_01)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION :</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (à partir de la délibération B2022_02), JANSANA Jean-Marc (à partir de la délibération B2022_05)</p>
---	---

Nomenclature Etat : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Avenant N°1 à la convention tripartite pour la mise à disposition du Parc des Expositions entre le Grand Narbonne, Alenis et la Ville de Narbonne - centre de vaccination COVID-19

Soucieuse de participer à la mobilisation de l'ensemble des forces du territoire dans la lutte contre l'épidémie de covid-19, la Ville de Narbonne a souhaité pouvoir assurer le pilotage d'un centre de vaccination communal au Parc des Expositions du Grand Narbonne.

La Commune a fait le choix d'installer son centre de vaccination COVID au sein du Parc des Expositions afin de pouvoir disposer de la logistique et des moyens techniques d'ALENIS qui gère, par voie de délégation de service public, cet ERP de type T, 1^{ère} catégorie pour le compte du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

En conséquence, eu égard aux circonstances particulières indiquées ci-dessus, les parties ont convenu de conclure une convention de mise à disposition des locaux. ALENIS, en accord avec son déléguant, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, met à disposition de la Commune les locaux du Parc des Exposition situés 74 avenue Hubert Mouly à Narbonne afin d'y installer un centre de vaccination COVID.

La mise à disposition des locaux qui devait prendre fin au 31 décembre 2021 sera prolongée jusqu'au 30 juin 2022 compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire et de la nécessité d'assurer une nouvelle campagne de masse pour assurer l'administration d'une dose de rappel.

Il est expressément convenu entre les parties que cette mise à disposition sera renouvelable, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des possibilités de reprise des activités d'ALENIS au sein du Parc des Expositions.

Les autres articles de la convention initiale de sont pas modifiés.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Xavier BELART, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver l'avenant N°1 la convention de mise à disposition ci-joint entre le Grand Narbonne, Alenis et la Commune de Narbonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

